

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 19

Equipement et logement.

TOURISME

Rapporteur spécial : M. Lucien GAUTIER.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Hennequelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 21), 1400 (tome XII) et in-8° 308.

Sénat : 53 (1970-1971).

Lois de finances. — Tourisme - Hôtels et restaurants - Languedoc-Roussillon (Littoral) - Camping.

SOMMAIRE

	Pages.
INTRODUCTION	3
I. — Les dépenses ordinaires du Secrétariat d'Etat au tourisme.....	5
II. — Les dépenses d'équipement du tourisme.....	7
A. — L'équipement hôtelier.....	10
B. — L'équipement touristique collectif.....	14
C. — Le tourisme social.....	19
III. — La situation du tourisme.....	24
A. — Le bilan financier.....	24
B. — Les résultats de la saison touristique 1969.....	26
C. — Les premiers résultats de l'année 1970.....	28
EXAMEN EN COMMISSION.....	31
ANNEXE I. — Subventions du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire pour l'équipement touristique.....	35
ANNEXE II. — Bilan d'activité en 1969 et 1970 des trois commissions interministérielles d'aménagement touristique (montagne, littoral et espace rural).....	37

Mesdames, Messieurs,

Les crédits de la section Tourisme du budget de l'Équipement et du Logement, pour 1971, s'élèvent à 35.328.388 F contre 30.005.732 F en 1970, en augmentation de 5.322.656 F, soit 17,7 % d'une année à l'autre.

Les crédits supplémentaires se répartissent presque également entre les moyens des services et les subventions au Tourisme social. Il est à noter que, faisant suite à la contraction subie par ce budget l'an dernier, la majoration prévue pour 1971 permet seulement au Tourisme de retrouver son niveau budgétaire de 1969.

Les crédits du Tourisme, pour 1971, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1970.	CREDITS prévus pour 1971.	DIFFERENCE entre 1970 et 1971.		
(En francs.)					
TITRE III					
MOYENS DES SERVICES					
<i>Première partie.</i> — Personnel. — Rémunérations d'activité.	8.696.392	9.433.704	+ 737.312		
<i>Troisième partie.</i> — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....	478.089	479.833	+ 1.744		
<i>Quatrième partie.</i> — Matériel de fonctionnement des services	16.694.251	18.577.851	+ 1.883.600		
<i>Septième partie.</i> — Dépenses diverses.....	Mémoire.	Mémoire.	»		
Totaux pour le Titre III.....	25.868.732	28.491.388	+ 2.622.656		
TITRE IV					
INTERVENTIONS PUBLIQUES					
<i>Quatrième partie.</i> — Action économique. — Encouragements et interventions.....	2.837.000	2.837.000	»		
Totaux pour les dépenses ordinaires.....	28.705.732	31.328.388	+ 2.622.656		
	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS DE PAIEMENT		
	1970	1971	1970	1971	DIFFERENCE
(En francs.)					
TITRE V					
INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT					
<i>Sixième partie.</i> — Equipement culturel et social	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	»
TITRE VI					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT					
<i>Sixième partie.</i> — Equipement culturel et social	8.775.000	8.500.000	1.300.000	4.000.000	+ 2.700.000
Totaux pour le tourisme....	8.775.000	8.500.000	30.005.732	35.328.388	+ 5.322.656

I. — Les dépenses ordinaires du Secrétariat d'Etat au Tourisme.

Les dépenses ordinaires du Tourisme passent, de 1970 à 1971, de 28.705.732 F à 31.328.388 F.

Les mesures acquises se traduisent par une augmentation de crédits de 678.656 F correspondant à l'incidence sur ce budget des mesures d'ordre général intéressant les fonctionnaires (revalorisation des rémunérations publiques, revisions indiciaires, relèvement des cotisations de sécurité sociale et des prestations familiales) et par l'ajustement de certains crédits évaluatifs ou provisionnels.

Les mesures nouvelles pour 1971 atteignent un montant de 1.944.000 F. Elles consistent essentiellement en des relèvements des crédits de propagande en faveur du tourisme, tant en France qu'à l'étranger et portant sur les points suivants :

— le développement des actions publicitaires au niveau de l'administration centrale (+ 689.791 F) qui nécessite l'impression d'une importante documentation pour satisfaire aux demandes émanant d'un public de plus en plus nombreux touché par la propagande entreprise à l'étranger par les agences spécialisées. Il s'agit également de permettre le lancement d'opérations promotionnelles spécifiques — portant sur le ski, par exemple — ce qui implique la possession d'un matériel de propagande de plus en plus diversifié et élaboré ;

— la poursuite et l'intensification des actions menées à l'étranger (+ 810.209 F). La politique lancée l'an dernier et consistant à recourir, dans divers pays étrangers, aux services des spécialistes des relations publiques, des études de marché et de la programmation des campagnes publicitaires a abouti à des résultats positifs et très satisfaisants. Ces actions entreprises avec la collaboration des professions intéressées ont donné aux hôteliers et organisateurs de tours français une meilleure connaissance des besoins et des désirs des touristes étrangers. Pour l'année 1971, le Secrétariat d'Etat au Tourisme entend poursuivre et approfondir les opérations de marketing, tout en coopérant de plus en plus étroitement avec les professionnels français ;

— la mise en place d'une représentation officielle du tourisme français au Japon (+ 134.000 F). Jusqu'à présent le tourisme français était représenté au Japon par la Compagnie nationale Air France. Or, ce pays est devenu la troisième puissance économique

du monde. L'élévation du niveau de vie des Japonais leur permet de consacrer une plus large part de leurs revenus au tourisme et par ailleurs, depuis 1969 une allocation de devises accrue leur a été accordée. Le Japon représente un énorme potentiel touristique : l'accroissement des sorties des touristes japonais entre 1968 et 1969 a été de 43,5 %. En France, 50.000 japonais sont entrés en 1969 et près de 100.000 en 1970. Les perspectives pour l'année 1971 sont donc prometteuses. Mais on a pu remarquer que si les touristes japonais commencent à affluer à Paris, ils s'aventurent très peu hors de la capitale par suite d'une grande méconnaissance de la richesse touristique française. La représentation des services officiels du tourisme français au Japon sera en contact direct avec cet immense marché et permettra d'attirer l'attention des professionnels japonais sur nos grandes régions touristiques et les multiples visages de la France.

Les autres mesures proposées se rapportent à :

— l'ajustement des crédits de déplacement des délégations régionales et des services d'études des commissions interministérielles (+ 10.000 F) ;

— l'augmentation des prestations sociales des agents à l'étranger (+ 100.000 F) et des loyers des bureaux qu'ils occupent (+ 147.075 F) ;

— la majoration des cotisations versées par la France à l'Union internationale des organismes officiels du tourisme et à divers organismes internationaux (+ 52.925 F).

A signaler que le projet de budget du Tourisme ne comporte pour l'an prochain, comme pour 1970, aucune création d'emploi.

II. — Les dépenses d'équipement du tourisme.

Deux chapitres de dépenses en capital figurent au présent budget.

Le premier est le chapitre 56-01 intitulé « Etudes pour l'aménagement touristique du territoire ». Il ne comporte, comme pour 1969, aucune dotation, ni en autorisations de programme, ni en crédits de paiement. Il est destiné à permettre, d'une part, le transfert en cours d'exercice de crédits d'études d'aménagement touristique provenant d'autres administrations, notamment de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et, d'autre part, éventuellement, de rendre possible le report de ces crédits. En 1970, une subvention de 250.000 F a été virée du budget de la D. A. T. A. R. à ce chapitre et utilisée comme suit :

Etude sur les possibilités touristiques sur les canaux et les rivières.....	50.000 F.
Etude sur le tourisme en Bretagne (sous l'égide de la chambre régionale de commerce).....	150.000
Etude sur le marché des caravanes flottantes.....	30.000

Au second chapitre figurent les subventions d'équipement au tourisme social que nous examinerons plus loin avec les autres financements de cette forme de tourisme.

*
* *

Indépendamment des crédits gérés par le Secrétariat d'Etat, des dotations affectées au développement du tourisme se trouvent dispersées dans un certain nombre de fascicules budgétaires : Agriculture, Economie et Finances, Equipement, Intérieur.

Par ailleurs, les prêts du Fonds de développement économique et social pour l'équipement hôtelier et l'équipement touristique collectif apparaissent dans le fascicule réservé aux comptes spéciaux du Trésor.

Enfin, le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (chapitre 65-01 du budget des Services généraux du Premier Ministre) concourt également au financement d'opérations en faveur du tourisme par l'attribution de subventions (1). Les crédits du F. I. A. T. sont gérés par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Ce service est le promoteur d'« actions concertées d'aménagement du territoire » (2) qui intéressent tout particulièrement le tourisme et qui visent à :

- l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon ;
- l'aménagement de la côte aquitaine ;
- l'équipement de la Corse ;
- l'aménagement des parcs naturels régionaux.

Depuis plusieurs années, les rapporteurs des commissions des deux Assemblées, à la fois pour mesurer plus aisément l'effort fait en faveur du tourisme et pour faciliter le contrôle parlementaire, avaient émis le vœu de voir regroupées en un état annexé à la loi de finances les dotations intéressant le tourisme.

Présenté pour la première fois à l'appui du projet de budget de 1970, ce tableau figure à nouveau dans les documents budgétaires de 1971 (tableau I ci-après), les crédits étant également regroupés par grande opération (tableau II). Votre rapporteur s'est efforcé d'améliorer la présentation de ces documents afin de rendre possible la comparaison avec le précédent budget. C'est ainsi qu'il apparaît qu'en plus des dotations du Secrétariat d'Etat au Tourisme, 116 millions de francs, en autorisations de programme, prêts du F. D. E. S. non compris, seront consacrés, l'an prochain, à l'équipement touristique de notre pays, contre 86.310.000 en 1970.

(1) La liste des opérations d'aménagement touristique ayant fait l'objet d'une intervention du F. I. A. T. en 1969 et 1970 est donnée en annexe I au présent rapport.

(2) L'analyse détaillée de ces opérations figure au rapport de votre Commission des Finances relatif aux crédits de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (annexe n° 23, M. de Montalembert, rapporteur).

TABLEAU I. — Récapitulation par service et par chapitre des crédits et des prêts affectés à l'équipement touristique et ne figurant pas au budget du Tourisme.

NUMEROS des chapitres.	NATURE DE LA DEPENSE	AUTORISATIONS de programme.	
		1970	1971
		(En milliers de francs.)	
	A. Opérations à caractère définitif.		
	I. — BUDGET GÉNÉRAL (SUBVENTIONS)		
	<i>Charges communes</i>		
55-00	Aménagement touristique du littoral Languedoc Roussillon	37.200	37.200
55-01	Aménagement de la côte d'Aquitaine.....	5.000	14.000
55-02	Aménagement de la Corse.....	»	1.000
64-01	Aide pour l'équipement hôtelier.....	13.500	35.000
	<i>Agriculture.</i>		
	Missions interministérielles.....	12.700	11.700
61-66	Services publics ruraux.....	4.000	3.000
61-70	Aménagements fonciers.....		
	<i>Equipement et logement.</i>		
55-43	Acquisitions de terrains pour l'aménagement urbain.	4.000	(1)
63-90	Subventions d'équipement pour travaux divers.....	3.080	3.600
	<i>Intérieur.</i>		
	Missions interministérielles.....	7.000	7.000
63-50	Subventions d'équipement pour la voirie départementale et communale.....	2.000	2.000
	<i>Services du Premier Ministre.</i>		
65-01	Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F. I. A. T.).....	12.000	(2) 22.100
	II. — FONDS SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER (F. S. I. R.)		
	<i>Equipement.</i>		
	Missions interministérielles.....	3.000	10.000
1	Exécution du plan national d'amélioration du réseau routier	5.000	8.000
	B. — Opérations à caractère temporaire.		
	Prêts du Fonds de développement économique et social (F. D. E. S.):		
	Hôtellerie et tourisme social.....	300.000	300.000
	Equipements collectifs.....	30.000	30.000

(1) Non encore fixé.

(2) Compte tenu de son caractère particulier, le F. I. A. T. n'est pas programmé à l'avance. Cependant, pour accélérer la réalisation des grandes opérations d'aménagement touristique, il a été décidé à titre exceptionnel d'affecter à l'avance en 1971 un crédit de 22.100.000 F à ces opérations dont 10.100.000 à l'Aquitaine, 3.000.000 à la Corse et 9.000.000 à l'équipement de la montagne (Plan-Neige).

TABLEAU II

Répartition par opérations des crédits affectés à l'équipement touristique et ne figurant pas au budget du Tourisme.

OBJET DE LA DEPENSE	AUTORISATION DE PROGRAMME	
	1970	1971
Languedoc-Roussillon	57.900	58.000
Aquitaine	10.000	28.000
Corse	4.090	8.000
Montagne	10.310	18.000
Littoral et Espace rural.....	4.010	4.000
Totaux	86.310	116.000

NOTA. — Les crédits réservés du Tourisme et les subventions du F. I. A. T. affectés en 1970 à la Corse ont été déduits des sommes inscrites aux rubriques Montagne, Littoral et Espace rural, et ajoutés à la rubrique Corse.

A. — L'ÉQUIPEMENT HÔTELIER

Rappelons tout d'abord que l'aide de l'Etat à l'équipement hôtelier revêt actuellement deux formes :

- les prêts du Fonds de développement économique et social ;
- les primes spéciales d'équipement hôtelier.

Bien qu'octroyés par des autorités différentes — Ministre de l'Economie et des Finances pour la prime, Caisse de crédit hôtelier ou Crédit national (selon leurs montants) pour les prêts — ils le sont cependant après l'avis d'un unique comité : le Comité 1 bis du F. D. E. S. En outre, les dossiers sont instruits et présentés dans les deux cas par les services de la Caisse de crédit hôtelier.

Il convient de préciser, en ce qui concerne les prêts du F. D. E. S., qu'ils sont soumis au Comité 1 bis que s'ils sont d'un montant supérieur à 1 million de francs. Dans le cas contraire, ils sont directement accordés par le Crédit hôtelier. Si le crédit excède 5 millions de francs, il est accordé conjointement par le Crédit hôtelier et le Crédit national.

1° *Les prêts du Fonds de développement économique et social.*

Les sommes consacrées sur la dotation du F. D. E. S. au financement des prêts d'équipement hôtelier et thermal ont été portées de 240 millions de francs en 1968 à 260 millions de francs en 1969 et à 300 millions en 1970. Les concours apportés à l'hôtellerie par la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel continuent d'ailleurs à augmenter plus rapidement que les ressources mises à sa disposition par l'Etat.

Cet établissement a pu, grâce notamment au réemploi des sommes remboursées, réaliser un volume de prêts qui est passé de 303,5 millions en 1968 à 349,1 millions en 1969.

	1967	1968	1969	1970 (Prévisions.)
	(En millions de francs.)			
<i>Prêts de la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel sur les ressources du F. D. E. S. (1) :</i>				
Prêts accordés	337	335	332	400
Prêts réalisés	279	303	349	388
<i>Financement des prêts réalisés :</i>				
Remplois nets	57	57	60	87
Dotation F. D. E. S. de l'exercice....	155	240	260	300
Reports sur prêts du F. D. E. S. :				
— de l'exercice précédent.....	+ 108	+ 41	+ 35	+ 6
— sur l'exercice suivant.....	— 41	— 35	— 6	— 5
Total	279	303	349	388

(1) Y compris prêts accordés en « pool » avec le Crédit national.

Aux prêts ainsi réalisés sur des ressources mises à la disposition de la Caisse centrale par le F. D. E. S. s'ajoutent ceux que finance l'établissement sur ses ressources propres. Au total, en 1969 la Caisse a accordé pour la création, la modernisation et l'équipement des entreprises hôtelières et thermales et des activités touristiques diverses, 2.403 prêts pour un montant total de 387 millions de francs contre 2.362 prêts pour un montant égal en 1968 ; les prêts réalisés ont atteint, au total, 402 millions de francs en 1969 (2.487 prêts) contre 337 millions en 1968 (2.112 prêts). La diffé-

rence entre ce montant de 402 millions de francs et celui des prêts réalisés sur avances du F. D. E. S. (349 millions) provisoirement financée par des concours de trésorerie de la caisse, a pour la plus grande part été réimputée sur le F. D. E. S. dès janvier 1970, à hauteur de 41 millions de francs, les conditions du marché monétaire rendant difficile le recours au financement sur « fonds libres » que la caisse pratiquait auparavant.

Ces crédits ont permis la création de 10.640 chambres en 1969 contre 9.736 en 1968. Le nombre de chambres modernisées est passé de 10.000 en 1968 à 12.986 en 1969.

Durant les neuf premiers mois de l'année 1970, plus de 200 millions de francs de prêts du F. D. E. S. ont été réalisés par l'intermédiaire de la Caisse centrale de crédit hôtelier pour financer les opérations de créations ou de modernisations hôtelières. Le montant des programmes correspondants est estimé à 400 millions de francs. Les statistiques provisoires portant sur le contenu approximatif de ces programmes indiquent :

- 3.900 chambres créées dans les hôtels neufs ;
- 1.400 chambres créées dans les hôtels anciens ;
- 4.300 chambres modernisées.

Pour 1971, les sommes mises à la disposition de la Caisse centrale de crédit hôtelier et du Crédit national pour leur permettre de consentir des prêts d'équipement hôtelier sont fixées à 300 millions de francs, comme en 1970.

Depuis le 1^{er} janvier 1970, ces prêts sont réservés à la création d'hôtels de 30 chambres au moins, le seuil minimum étant porté à 60 dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants. A partir du 1^{er} janvier 1971 ces limites inférieures seront fixées respectivement à 40 et 100 chambres, sauf pour les établissements appartenant à des chaînes hôtelières pour lesquels les chiffres de 1970 continueront à s'appliquer.

En matière d'agrandissements, aucune modification n'est apportée au régime actuel des prêts jusqu'au 1^{er} janvier 1971. A cette date seront imposées les mêmes exigences que pour les constructions neuves. D'autre part, à la même date, les simples modernisations d'hôtels existants cesseront d'être financées sur crédits du F. D. E. S., sauf s'il s'agit de modernisations fondamentales équivalant à des constructions neuves et répondant aux conditions de seuil exigées de ces dernières.

En outre, il ne sera plus attribué de prêts d'un montant inférieur à 100.000 F à partir du 1^{er} janvier 1971 ; l'entrée en vigueur de cette mesure, d'abord prévue pour le 1^{er} janvier 1970, a été reportée d'un an.

Enfin, il est prévu que les sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (S. I. C. O. M. I.) qui réaliseront d'importants investissements dans le domaine hôtelier pourront désormais recevoir des prêts du F. D. E. S.

Les taux de ces prêts sont respectivement de 5 % pour les prêts concourant à la construction neuve d'hôtels et de villages de vacances répondant aux normes de classement, et de 6,75 % pour ceux correspondant à des programmes d'agrandissement et de modernisation tendant à permettre aux établissements d'atteindre les nouvelles normes.

2° *La prime spéciale d'équipement hôtelier.*

Instituée par le décret n° 68-538 du 30 mai 1968, modifiée par le décret n° 69-642 du 14 juin 1969, l'octroi de la prime est limité :

— dans l'espace : dans la mesure où elle n'est attribuée que pour les opérations réalisées dans les zones et les agglomérations dont la liste figure en annexe du décret de 1968, qui souffrent d'un grave sous-équipement hôtelier et qui connaissent des problèmes d'emploi ;

— dans le temps : le décret du 30 mai 1968 avait stipulé que seules seraient prises en compte les demandes déposées entre le 1^{er} juillet 1967 et le 30 juin 1969. Le décret du 14 juin 1969 a repoussé cette dernière limite au 31 décembre 1970 et le comité interministériel du tourisme tenu le 18 février 1970 a décidé le principe de la reconduction de la prime pour l'année 1971 ;

— dans son montant : d'un maximum de 10 % de l'investissement « hors taxes » (étant entendu que le cumul des aides publiques ne peut excéder 60 % du montant de l'investissement) et à 6.500 F par chambre ou 1.500 F par lit de village de vacances ;

— par les conditions imposées aux investissements auxquels elle s'applique. En vertu du décret de 1968 ceux-ci doivent constituer des activités nouvelles, s'élever à 700.000 F au moins et entraîner la création de vingt chambres ou 200 lits de villages de vacances et de dix emplois permanents au minimum en trois ans. Dans les

agglomérations énumérées en annexe du décret il est exigé la réalisation d'au moins 100 chambres correspondant à la catégorie « deux étoiles ».

Le décret de 1969 ajoute à cette réglementation la possibilité de l'octroi de la prime pour les extensions d'établissements déjà existants et entraînant la création d'au moins quarante chambres pour les hôtels et de 100 lits pour les villages de vacances, opérations qui doivent aboutir, en outre, à augmenter d'au moins 50 % la capacité de l'établissement primitif.

Il convient également de noter qu'une circulaire du 18 septembre 1968, modifiant le champ des allègements fiscaux en faveur du développement régional, prévoit la réduction du droit de mutation et l'exonération de la patente pour les opérations réalisées dans les zones ou agglomérations figurant en annexe du décret de 1968 et conformes aux exigences de ce même décret.

Depuis sa création, quarante-neuf décisions d'attribution de la prime spéciale d'équipement hôtelier sont intervenues, ce qui représente l'octroi d'une masse de crédits de 21.619.098 F. L'épuisement des crédits disponibles, après blocage de 15 millions de francs d'autorisations de programme au titre du Fonds d'action conjoncturelle, a conduit à interrompre l'attribution de nouvelles primes dès le second trimestre de 1970. Actuellement, le recensement des dossiers fait apparaître une demande de l'ordre de 36,5 millions de francs.

Comparées avec celles des années précédentes, les dotations budgétaires (1) affectées à la prime spéciale d'équipement hôtelier se présentent de la façon suivante :

	1968	1969	1970	1971
	(En millions de francs.)			
Autorisations de programme.....	12	11,6	13,5	35
Crédits de paiement.....	7	9,950	7	16,9

B. — L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE COLLECTIF

Les opérations d'équipement touristique collectif concernent les stations de montagne, les ports de plaisance et l'espace rural. Trois commissions interministérielles d'aménagement touristique du territoire sont chargées, pour chacun de ces trois secteurs, de

(1) Chapitre 64-01 du budget des charges communes.

coordonner les actions entreprises. Elles disposent, à cet effet, de services d'études respectivement installés à Chambéry, à Toulon et à Grenoble et comprennent des représentants des ministères suivants :

- Intérieur (Direction générale des collectivités locales) ;
- Economie et Finances (Direction du Trésor, Direction du budget) ;
- Equipement et Logement (Direction des ports maritimes et des voies navigables, Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme) ;
- Agriculture (Direction des aménagements ruraux) ;
- Jeunesse et Sports (Sous-Direction de l'équipement) ;
- Affaires culturelles (Direction de l'architecture) ;
- Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ;
- Commissariat général du plan d'équipement.

Le bilan d'activité des trois commissions fait l'objet de l'annexe II au présent rapport.

*
* *

Le financement des investissements du tourisme collectif est assuré par des prêts du F. D. E. S. et des subventions budgétaires (Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire et budget de l'Equipement).

Le total des prêts consentis en 1969 s'est élevé à 35.195.000 F (dont 21.528.000 F pour la montagne et 13.667.000 F pour le nautisme) et celui des prêts réalisés à 28.668.000 F (dont 12.800.000 F pour la montagne et 15.868.000 F pour le nautisme. Le montant des prêts consentis est en augmentation par rapport à 1968 (+ 6 %) tandis que celui des prêts réalisés est en diminution de 38 %. Mais ce décalage n'a pas de signification particulière : en 1968 les réalisations de prêts avaient fortement augmenté du fait de la venue à maturité de projets auxquels un prêt avait été accordé antérieurement, mais qui ne s'étaient exécutés qu'avec lenteur.

Les crédits ouverts au Fonds de développement économique et social en faveur de l'équipement touristique se sont élevés en 1970 à 41 millions de francs, y compris un supplément de 11 millions de francs ouverts en cours d'exercice.

Dans le *secteur de la montagne*, le montant des prêts du F. D. E. S. a atteint 19.815.000 F et celui des prêts complémentaires accordés par la Caisse des dépôts 7 millions de francs. Par ailleurs des subventions pour les travaux d'infrastructure dans les stations de sports d'hiver ont été accordées pour un montant de 11.610.000 F, dont 3 millions en provenance du F. I. A. T.

Les opérations réalisées ont été les suivantes :

- 50 remontées mécaniques dans dix stations (Courchevel, Méribel, Flumet, La Plagne, Les Arcs, Tignes et les Menuires, en Savoie, Flaine et Avoriaz en Haute-Savoie, Montgenèvre dans les Hautes-Alpes) ;
- 14 chantiers ouverts (pour des travaux routiers, des adductions d'eau et d'électricité, des travaux d'assainissement) dans les sites ou stations ci-après : vallée des Belleville, Val-d'Isère, Les Arcs, Les Saisies, Saint-François-Longchamp, en Savoie ; Saint-Gervais, en Haute-Savoie ; Les Sept-Laux, dans l'Isère ; Risoul, Saint-Léger et Saint-Michel-de-Chaillet, dans les Hautes-Alpes ; Barèges, dans les Hautes-Pyrénées.

Pour 1971, la dotation globale de l'équipement touristique collectif (montagne, littoral, espace rural) en prêts à long terme du F. D. E. S. se montera à 30 millions de francs.

Une masse de 18 millions de francs de subventions est prévue pour les travaux d'infrastructure à exécuter en montagne.

Le plan neige.— Sur proposition du Secrétaire d'Etat au Tourisme, la commission du tourisme pour le VI^e Plan a inscrit parmi les « options prioritaires », sous le nom de Plan-Neige, un programme d'équipement touristique de la montagne qui prévoit notamment :

- la création de 150.000 lits-touristes de classe internationale dans les stations françaises de sports d'hiver, dont 122.000 dans les nouvelles stations et 28.000 dans les grandes stations existantes ;
- la réalisation de plusieurs stations nouvelles de classe nationale ou internationale qui seraient notamment :

— dans les *Alpes* :

Savoie : Val-Thorens, Le Mottaret, Valmeinier, Le Ruitor, Montricher-Albanne.

Hautes-Alpes : Les Orres, Cervières, Puy Saint-Vincent, Risoul, Crevoux.

Alpes-de-Haute-Provence : Jausiers.

Alpes-Maritimes : Isola-2.000, Mollières-les-Adus, Sestrières.

— dans les *Pyrénées* :

Ariège : Les Bésines.

Pyrénées-Atlantiques : Anéou.

Hautes-Pyrénées : Super-Barèges, Piau-Engaly-Aragnouet.

Pyrénées-Orientales : La Grave, Le Puigmal.

Pour l'aménagement touristique du littoral, ont été accordés en 1970 des prêts pour un montant de 5.197.700 F et 3.080.000 F de subventions, ce qui représente une masse d'investissements de près de 15 millions de francs (1), dont le détail figure au tableau suivant :

Programme nautique 1970.

REGIONS	MONTANT de l'investissement.	SUBVENTIONS accordées.	PRETS accordés.
	(En milliers de francs.)		
<i>Picardie.</i>			
Le Crotoy (Somme).....	600	150	300
<i>Bretagne.</i>			
Camaret (Finistère)	1.000	150	291,7
La Forêt-Fouesnant (Finistère).....	6.600	1.845	1.762,5
Trébeurden-Trozoul (Côtes-du-Nord) .	300	72	140
Totaux	7.900	2.067	2.194,2
<i>Pays de la Loire.</i>			
Les Sables-d'Olonne (Vendée).....	450	90	112,5
Le Croisic (Loire-Atlantique).....	700	140	280
Totaux	1.150	230	392,5
<i>Poitou - Charentes.</i>			
Royan (Charente-Maritime)	660	198	231
<i>Provence - Côte d'Azur.</i>			
Le Lavandou	1.200	240	480
<i>Rhône - Alpes.</i>			
Lac du Bourget.....	3.400	200	1.600
Totaux	14.910	3.085	5.197,7

(1) Ce total ne comprend pas les opérations réalisées par les missions interministérielles, soit 16.920.000 F d'investissements pour le Languedoc-Roussillon et 5.726.000 F pour la Corse.

Nous devons signaler que l'année 1970 sera marquée par une diminution sensible de l'aide publique à l'équipement du littoral, en ce qui concerne les régions situées en dehors de l'action des missions interministérielles, le montant des prêts et subventions accordés devant apparaître comme inférieur de plus de moitié à celui de 1969.

Le programme de financement des ports de plaisance en 1971 n'est pas encore arrêté. Il est prévu de consacrer à ces opérations environ 3,5 millions de subventions sur les crédits du chapitre 63-90 du budget du Ministère de l'Équipement et du Logement, soit 10 % de plus qu'en 1970. A cette dotation pourront s'ajouter des virements en provenance du F. I. A. T.

*
* *

En ce qui concerne l'équipement touristique de *l'espace rural* ; aucune opération n'a bénéficié d'un prêt du F.D.E.S. en 1969. En 1970, par contre, un prêt de 845.000 F a été accordé pour la création d'un petit port de plaisance et la construction d'une piscine à Jassans-Riottier (Ain), le coût total de l'opération se montant à 2 millions de francs.

En outre, quatre autres programmes ont été subventionnés sur les crédits réservés du tourisme. Il s'agit des opérations suivantes :

	(En milliers de francs.)
Gex (Ain). — Amélioration de la R. N. 84 C.....	1.300
Meymac (Corrèze). — Aménagement équestre.....	120
Vouglans (Jura). — Aménagement d'un plan d'eau.....	800
Longemer (Vosges). — Construction d'une route touristique.....	390
Total	2.610

Pour 1971, la participation du F. D. E. S. devrait permettre de financer en partie trois aménagements de plans d'eau à Mielan (Gers), Nonsard-Pannes (Meurthe-et-Moselle) et Eppe-Sauvage (Nord), le programme d'emploi des subventions n'étant pas encore arrêté.

*
* *

C. — LE TOURISME SOCIAL

1° *Les subventions en capital* (chapitre 66-01 du budget du Tourisme).

Le Commissariat général au Tourisme dispose, depuis 1966, de crédits de subventions destinés à octroyer des aides en capital pour des projets de villages de vacances ou de terrains de camping (1) dont les promoteurs sont des collectivités locales ou des groupements sans but lucratif. Les projets sont soumis à la commission d'équipement du tourisme social qui siège auprès du Commissariat au Tourisme et qui comprend des représentants des administrations intéressées, de la Sécurité sociale et des usagers.

Au budget de 1971, les subventions d'équipement pour le tourisme social inscrites au chapitre 66-01 du Tourisme s'élèvent à 8,5 millions de francs en autorisations de programme et 4 millions en crédits de paiement, contre respectivement 8.775.000 F et 1 million 300.000 F l'an dernier.

Les autorisations de programme de 1970 ont été ainsi réparties :
— 4.250.000 F pour subventionner l'aménagement de villages de vacances ;
— 4.500.000 F pour les terrains de camping.

En matière de *villages de vacances*, il y a lieu d'ajouter un transfert de crédits du F. I. A. T. de 1.300.000 F destinés à subventionner des réalisations en zone de rénovation rurale. Onze opérations, dont la liste figure ci-après, ont pu être ainsi retenues au titre de 1970 :

(1) Rappelons que les objectifs du V^e Plan prévoyaient la réalisation, par an, de 80.000 places de camping et de 5.000 lits en villages de vacances.

Villages de vacances (subventions 1970).

LOCALITES	N O M B R E de lits.	I N V E S T I S S E - M E N T S	S U B V E N T I O N S
		(En milliers de francs.)	
<i>I. — Opérations engagées au cours du deuxième trimestre 1970.</i>			
Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône) ..	350	6.000	900
Six-Fours (Var)	240	2.640	400
Casteljau (Ardèche)	250	3.700	655
	+ camping	1.300	135
 <i>II. — Opérations à engager en octobre 1970.</i>			
Argentières (Haute-Savoie)	110	1.800	245
Cajarc (Lot)	230	2.100	130
Martel (Lot)	250	3.100	170
Lelex (Ain)			
Markstein (Haut-Rhin)	340	4.400	660
Lamoura (Jura)			30
Pelouse (Lozère)	340		715
Barcarès (Pyrénées-Orientales)	1.800	20.000	1.300
Total	3.910		5.550

En ce qui concerne les *terrains de camping*, les crédits ont été répartis entre les régions et délégués selon les programmes établis par les préfets de région, à l'exception d'une tranche nationale se montant à 943.000 F qui a permis de subventionner directement quelques opérations d'intérêt national, notamment dans les zones périphériques des parcs nationaux. Plus de 200 terrains de camping ont été subventionnés. La liste ci-après précise la répartition des crédits par région :

Terrains de camping (subventions 1970).

	(En francs.)
Nord	152.000
Picardie	135.000
Région parisienne	180.000
Centre	110.000
Basse Normandie	90.000
Haute Normandie	125.000
Bretagne	360.000
Pays de la Loire	259.055
Poitou - Charentes	305.000

	(En francs.)
Limousin	110.000
Aquitaine	117.000
Midi - Pyrénées	186.000
Champagne	145.000
Lorraine	135.000
Alsace	159.100
Franche-Comté	140.000
Bourgogne	160.000
Auvergne	85.000
Rhône - Alpes	489.000
Languedoc - Roussillon	546.000
Provence - Côte d'Azur	365.000
Total	4.353.155

*
* *

Un crédit de 210.000 F inscrit, comme les années précédentes, au chapitre 44-01 du présent budget, est destiné à aider le tourisme culturel et social par l'octroi de subventions à des associations sans but lucratif ayant réalisé des opérations d'équipement. En 1970, le crédit a été ainsi réparti :

- 107.000 F, sous forme de subvention à des associations qui par leur action contribuent à développer l'équipement touristique du pays ;
- 103.000 F, en bonifications d'intérêts aux associations qui ont bénéficié de prêts sur les crédits du F. D. E. S. pour l'aménagement d'installations du tourisme social.

2° Les prêts du F. D. E. S.

L'aide de l'Etat au tourisme social se traduit également par l'octroi de prêts du Fonds de développement économique et social. Le tableau ci-après donne pour l'année 1969 et le premier semestre 1970 la répartition des prêts qui ont été accordés par le F. D. E. S. selon les différentes formules du tourisme social ainsi que le montant et la nature des investissements réalisés.

CATEGORIE	NOMBRE de prêts.	MONTANT des prêts.	MONTANT des inves- tissements.	CAPACITE D'HEBERGEMENT	
				créée.	modernisée.
Année 1969.					
Auberges	95	7.234.300	12.473.450	293 lits.	296
Terrains de camping.....	217	21.354.670	50.353.057	46.769 places.	37.512
Villages de vacances.....	23	15.151.000	33.763.100	3.998 lits.	»
Total	335	43.739.970	96.589.607		
Premier semestre 1970.					
Auberges	39	2.815.500	4.920.909	438 lits.	207
Terrains de camping.....	64	12.216.500	23.189.618	24.575 places.	6.150
Villages de vacances.....	3	4.904.000	13.690.000	1.142 lits.	»
Total	106	19.936.000	41.800.527		

*Evolution de la capacité d'hébergement et de la fréquentation
des différentes formes du tourisme social.*

Camping-caravaning. — Il y avait au 31 décembre 1969, 4.300 terrains de camping aménagés représentant une capacité de 1 million 50.000 places environ (en 1968, 4.200 terrains et 1 million de places).

Près de 8 millions d'arrivées ont été décomptées dans les camps contre 6.600.000 en 1968. Le nombre total de journées dépasse, en 1969, 53 millions (en 1968, 43 millions). Les chiffres pour l'année 1970, ne sont pas encore connus. Toutefois on peut approximativement évaluer à 6 ou 7 % l'augmentation du nombre de places (10 % dans le Languedoc-Roussillon) et à environ 10 % l'augmentation du nombre de journées.

Villages de vacances. — Il existe 150 villages de vacances représentant près de 60.000 lits dont 70 % sont gérés par des organismes à but non lucratif. Le taux d'occupation varie selon les villages de 45 à 120 journées par an. En 1969, la fréquentation a été de l'ordre de 5 millions de journées pour 400.000 usagers environ, la durée moyenne du séjour étant de l'ordre de douze jours.

Gîtes ruraux. — En 1969, 10.000 gîtes ruraux représentant une capacité d'accueil de plus de 50.000 lits offraient des possibilités de location allant de 100 F à 200 F par semaine pour une famille de cinq personnes en moyenne. La fréquentation pour 1969 est évaluée approximativement à 3 millions de nuités.

Auberges rurales. — En 1969, on comptait de 600 à 700 auberges offrant plus de 10.000 lits. Sur la base d'une moyenne de 100 jours d'occupation, le nombre de nuitées peut être estimé à un peu plus de 1 million pour 1969.

A noter que cette formule de tourisme social ne relève pas de la tutelle du Secrétaire d'Etat au Tourisme mais entre dans la catégorie de l'hôtellerie dite « de préfecture ».

Les maisons familiales de vacances relèvent de la tutelle du Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale. Il existe 500 maisons familiales offrant une capacité de 50.000 lits environ.

Ces maisons sont occupées à 100 % pendant les vacances scolaires. Certaines d'entre elles fonctionnent en dehors de ces périodes et accueillent des retraités et des vieillards.

III. — La situation du tourisme.

A. — LE BILAN FINANCIER

La balance financière du tourisme depuis 1960 s'établit comme suit :

ANNEES	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
(En millions de dollars.)			
1960	500,2	263,3	+ 236,9
1961	563,2	347,6	+ 215,6
1962	639,5	441,5	+ 198,0
1963	716,8	595,9	+ 120,9
1964	818,3	785,2	+ 33,1
1965	910,0	938,6	— 28,6
1966	1.009,0	997,6	+ 11,4
1967	1.035,0	1.040,5	— 5,5
1968	954,4	1.098,8	— 144,4
1969	1.071,6	1.039,3	+ 32,3

Le solde de la balance des paiements de notre tourisme fortement débiteur pour l'année 1968 — 144,4 millions de dollars, s'inscrit en termes positifs pour 1969, dernière année connue : + 32,3 millions de dollars. Sans doute, le redressement réel est-il moins important que ne le laisse apparaître la simple comparaison des chiffres. Nous ne devons pas oublier le caractère exceptionnel pour la France de l'année 1968 du fait des troubles survenus au printemps et qui ont contrarié la venue des touristes étrangers dans notre pays. En outre, le contingentement dans l'attribution de devises aux touristes français se rendant à l'étranger, édicté dans le courant de l'année 1968, et la dévaluation de notre monnaie, opérée en août 1969, ont évidemment contribué, d'une part, à restreindre nos dépenses et, d'autre part, à augmenter nos recettes. Il n'en reste pas moins que le résultat financier de 1969 est le meilleur que nous ayons enregistré depuis 1964. Il devrait marquer l'arrêt de la dégradation observée depuis dix ans et le début d'un rétablissement durable que justifie notre potentiel touristique national.

L'examen du bilan touristique par pays des dernières années fait apparaître une augmentation de notre solde créditeur, encore très légère avec la zone dollar, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, mais sensible avec le Benelux. Dans le même sens, notre solde, traditionnellement débiteur avec la Suisse et les pays méditerranéens, est en diminution, cette tendance étant particulièrement nette en ce qui concerne la Suisse.

Bilan touristique français par pays.

	RECETTES		DEPENSES		SOLDE	
	1968	1969	1968	1969	1968	1969
	(En millions de dollars M. C.)					
U. S. A. - Canada	350	419,9	167,1	229,7	+ 182,9	+ 190,2
Grande-Bretagne	72,8	83,5	60,8	67,3	+ 12	+ 16,2
H. E. B. L. et Hollande..	90,4	106,1	93,2	64,5	— 2,8	+ 41,6
Allemagne	96,2	115,5	88,9	107,5	+ 7,3	+ 8
Italie	74,9	78,3	163,4	151,1	— 88,5	— 72,8
Suisse	123,2	131,5	193,3	147,4	— 70,1	— 15,9
Espagne - Portugal	85,1	72,9	268,6	230,7	— 183,5	— 157,8
Total	892,6	1.007,7	1.035,3	998,2	— 142,7	+ 9,5
Pourcentage du total général	93,5	94	94,2	96		
Total général...	954,4	1.071,6	1.098,8	1.039,3	— 144,4	+ 32,3

Il est encore trop tôt pour avoir une estimation de la balance touristique pour 1970 ; toutefois on estime que le solde devrait être légèrement supérieur à celui de l'année 1969.

*

* *

B. — LES RÉSULTATS DE LA SAISON TOURISTIQUE 1969

1° *Les touristes étrangers en France.*

Au total 12,1 millions d'étrangers sont venus en France en 1969, indiquant ainsi une progression de 8,3 % par rapport à 1967, les statistiques relatives à l'année 1968 n'étant guère significatives. Il convient de se féliciter de ce résultat, en rappelant que la progression des arrivées des touristes étrangers en France, qui était de 8,3 % de 1964 à 1965, n'était plus que de 6,3 % de 1965 à 1966, et de 1,7 % de 1966 à 1967.

Le tableau ci-après fait apparaître, pour l'ensemble des moyens d'hébergement, les arrivées des touristes étrangers en France, par nationalité, en 1967, 1968 et 1969 :

	1967	1968	1969
	(En milliers.)		
Allemagne	1.650	1.500	1.600
Autriche	150	120	130
Belgique et Luxembourg.....	1.600	1.520	1.630
Espagne et Portugal.....	780	700	760
Italie	1.480	1.300	1.500
Pays-Bas	1.030	900	1.040
Grande-Bretagne, Irlande et domi- nions	1.550	1.300	1.400
Suisse	760	680	750
Scandinavie	310	260	300
Etats-Unis	1.060	800	1.100
Canada	120	120	140
Amérique latine	210	200	210
Autres pays	1.300	1.400	1.540
Total	12.000	10.800	12.100

2° *Les touristes français à l'étranger.*

Au tableau ci-après figurent, par pays d'accueil et pour les années 1968 et 1969, les statistiques du tourisme français à l'étranger relevées à partir des arrivées aux frontières et dans les hôtels :

Les touristes français à l'étranger.

(Dans les pays de l'O. C. D. E.)

PAYS DE DESTINATION	1968	1969	1969 - 1968 (Pourcentage de variation.)
		(En milliers.)	
Allemagne (H)	607,9	562,6	— 7,4
Autriche (H)	246,5	215,6	— 12,6
Canada (F)	23,5	32,4	+ 38,4
Espagne (F)	7.783	8.216	+ 5,6
Etats-Unis (F)	82,8	100	+ 20,7
Grèce (F)	81,2	120,8	+ 48,8
Islande (F)	1,3	1,7	+ 28
Japon (F)	7,6	9,5	+ 25
Italie (F)	4.456,8	4.256,4	— 4,5
Luxembourg (H)	41,4	45,5	+ 13,2
Pays-Bas (H)	165,8	159,4	— 3,8
Portugal (F)	116,3	115,4	— 0,7
Royaume-Uni (F)	507	655,2	+ 29,2
Scandinavie (F)	91,1	97,6	+ 7,1
Suisse (H)	985	832,9	— 15,4
Turquie (F)	32,8	»	»
Yougoslavie (H)	243,3	267,5	+ 10

H : Arrivées dans les moyens d'ébergement recensés.

F : Arrivées aux frontières.

D'après les enquêtes de l'I. N. S. E. E. les vacances passées en France représentent encore la très grande majorité tant des séjours (86 %) que des journées (85,1 %) de vacances, bien que leur importance relative soit en décroissance régulière. De 1964 à 1969, le nombre de séjours de vacances à l'étranger est passé de 3.780.000 à 4.530.000, soit une progression correspondant à un taux annuel moyen de 3,7 %. Le nombre de journées de vacances à l'étranger passait quant à lui de 70.320.000 à 99.790.000 (soit + 7 % par an, en moyenne). Mais ces statistiques globales recouvrent des évolutions différentes selon les pays de destination. En ce qui concerne les vacances passées dans les pays limitrophes de la France (à l'exclusion de l'Espagne) c'est-à-dire l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et le Bénélux, on observe une diminution aussi bien des séjours (1.636.000 en 1969 au lieu de 2.100.000 en 1964) que de

celui des journées (30.188.000 au lieu de 35.496.000). En revanche les vacances passées dans les autres pays se développent à un rythme rapide, puisqu'il correspond à un taux annuel moyen d'accroissement de 11,5 % pour les séjours (2.898.000 en 1969 contre 1.683.000 en 1964) et 14,5 % pour les journées (62.596.000 en 1969 contre 34.822.000 en 1964).

*
* * *

C. — LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1970.

Les premiers résultats connus laissent prévoir une amélioration du tourisme par rapport à 1969.

Pour les huit premiers mois de l'année 1970 les arrivées d'étrangers à Paris ont augmenté de 12 % et de près de 20 % sur la Côte d'Azur.

Les premières statistiques figurent dans les tableaux ci-après :

Arrivées des touristes étrangers dans l'hôtellerie à Paris.
(De janvier à août.)

NATIONALITES	HUIT MOIS				1970-1969 (Pourcentage de variation.)
	1967	1968	1969	1970	
	(En milliers.)				
Allemagne	198,84	161,98	183,07	207,11	+ 13,1
Argentine	9,79	11,77	13,56	16,53	+ 21,9
Autriche	14,06	11,50	11,75	12,92	+ 10,0
Belgique	107,94	93,32	107,64	107,63	»
Brésil	12,05	14,27	14,15	16,83	+ 18,9
Canada	36,03	35,98	47,59	55,13	+ 15,8
Danemark	20,12	15,05	17,83	19,57	+ 9,8
Espagne	63,18	52,39	58,54	60,75	+ 3,8
Japon	16,74	18,11	24,16	32,02	+ 32,5
Finlande	6,37	4,92	7,59	7,89	+ 4,0
Grande-Bretagne	177,66	136,18	151,10	182,63	+ 20,9
Italie	111,45	88,00	106,92	114,87	+ 7,4
Luxembourg	4,90	3,28	4,09	3,94	— 3,7
Norvège	8,08	6,11	6,52	7,57	+ 16,1
Pays-Bas	83,20	68,44	81,99	86,72	+ 5,8
Portugal	30,17	30,23	36,17	44,34	+ 22,6
Suède	39,88	31,31	39,87	41,99	+ 5,3
Suisse	59,17	48,89	55,00	56,61	+ 2,9
U. S. A.	316,51	226,75	320,37	393,35	+ 22,8
Divers	335,65	347,16	394,72	415,82	+ 5,3
Total	1.651,79	1.405,64	1.682,63	1.884,22	+ 12,0

Arrivées des touristes dans l'hôtellerie homologuée dans les principales stations
de la Côte d'Azur.

(Janvier à août.)

NATIONALITES	1967	1968	1969 (résultats).	1970 (prévisions).	1970 - 1969 (pourcentage de variation).
	(En milliers.)				
Allemagne	16,53	15,16	17,92	22,10	+ 23,3
Amérique latine	16,47	16,97	14,46	23,79	+ 64,5
Autriche	3,07	2,24	2,55	3,36	+ 31,8
Belgique - Luxembourg	27,87	24,57	25,75	29,29	+ 13,7
Canada	7,09	7,42	8,67	10,22	+ 17,9
Danemark	2,85	2,31	2,82	2,78	— 1,4
Espagne	13,60	11,42	14,83	16,85	+ 13,6
Europe centrale	4,29	4,54	5,37	6,17	+ 14,9
Finlande	0,65	0,71	0,86	0,89	+ 3,5
Grande-Bretagne	29,59	20,78	22,11	31,21	+ 41,2
Italie	51,99	39,88	43,04	49,39	+ 14,8
Norvège	1,79	1,44	1,74	1,68	— 3,5
Pays-Bas	8,24	6,87	7,38	8,10	+ 9,8
Portugal	2,08	1,71	2,35	2,55	+ 8,5
Suède	8,10	6,43	8,18	7,70	— 5,9
Suisse	14,34	12,14	11,20	13,30	+ 18,8
U. S. A.	82,27	58,74	71,96	82,30	+ 14,4
Divers	21,59	23,16	26,48	30,97	+ 17,0
Total Etrangers ..	312,41	256,49	287,67	342,65	+ 19,1
Total Français ...	377,42	369,98	399,33	419,10	+ 5,0
Ensemble	689,83	626,47	687,00	761,75	+ 10,9

En ce qui concerne les Français passant leurs vacances à l'étranger, l'année aura été marquée par la levée des restrictions en matière d'exportation de devises mais cette mesure est intervenue trop tardivement pour que ses effets puissent être déjà ressentis.

Pour la majorité de nos compatriotes, en 1970 comme les années précédentes, c'est entre le 1^{er} juillet et le 15 août que s'est situé le congé annuel. Il apparaît bien que les tentatives du Gouvernement pour mettre en œuvre une politique d'étalement des vacances se soit jusqu'à présent soldée par un échec. Il est d'autant plus urgent que des progrès soient accomplis en cette matière que l'on peut espérer, et que l'on doit souhaiter, une augmentation du nombre des Français qui partent en vacances (1), ces derniers ne représentant encore que 45 % de la population totale de notre pays en 1969.

(1) Selon la définition de l'I. N. S. E. E. sont considérées comme étant parties en vacances les personnes qui « se sont absentes de leur domicile principal durant au moins quatre jours consécutifs, pour des motifs qui n'étaient pas d'ordre professionnel et qui ne tenaient pas à des motifs de santé ».

EXAMEN EN COMMISSION

A la suite de l'exposé de votre rapporteur, le Président Alex Roubert a déclaré qu'en général les fascicules budgétaires manquaient de clarté et que les renseignements fournis étaient insuffisants. Il a déploré également que ne soient pas systématiquement regroupées les dotations qui, bien que destinées à un même objet, figurent dans des documents différents. En ce qui concerne le budget du Tourisme, il s'est félicité qu'un effort ait été accompli, mais il a regretté que des petits défauts de présentation rendent encore difficiles les comparaisons d'une année à l'autre.

M. Fortier a fait part à la Commission de sa satisfaction devant les progrès, qu'il a personnellement observés, en matière de coordination administrative, sous l'égide du représentant du Secrétariat d'Etat au Tourisme, pour la réalisation de travaux d'aménagement touristique dans son département.

A propos des crédits de fonctionnement des bureaux du Tourisme à l'étranger, M. Armengaud a souhaité, pour des raisons d'économie et pour la commodité des usagers, que soit généralisée, autant que possible, l'implantation des services à proximité des sièges d'organismes à vocation touristique, telles les compagnies de transport par exemple.

M. Descours Desacres a demandé, afin de provoquer une baisse de tarifs dans l'hôtellerie, que soit étudiée et proposée par le Gouvernement une réduction de la charge fiscale imposée à cette industrie.

Enfin, un large débat s'est instauré à la suite d'une intervention de M. de Montalembert sur le problème de l'étalement des vacances des Français, problème dont la solution conditionne la rentabilité

des équipements touristiques. Votre commission demande au Gouvernement de faire, devant le Sénat, le point de sa politique dans ce domaine et d'exposer également les moyens mis en œuvre, semble-t-il, avec succès, dans certains pays étrangers comparables économiquement et socialement à la France.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget du Tourisme pour 1971.

ANNEXES



ANNEXE I

SUBVENTIONS DU FONDS D'INTERVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE

A. — Année 1969.

Littoral.

Ports :

La Forêt-Fouesnant (Finistère).....	1.845.000
Pornic (Loire-Atlantique)	240.000
Rochefort (Charente-Maritime)	144.000
	<hr/>
Total Littoral	2.229.000
	<hr/> <hr/>

Montagne.

Routes :

Corniche des Oudis dans le massif des Sept-Laux (Isère).....	450.000
Route de Super-Barèges (Hautes-Pyrénées).....	300.000
Bourg-Saint-Maurice (Savoie). — Route d'accès à Arc 1.800 et à Arc 2.000	1.500.000

Vallée des Belleville (Savoie) :

Amélioration de la R. N. 515 A.....	600.000
Construction de la route d'accès à Val-Thorens.....	2.000.000

V. R. D. :

Vallée des Belleville (Savoie) :

Assainissement de la vallée.....	580.000
Télécommunications	1.120.000

Total Montagne	6.550.000
	<hr/> <hr/>

Aquitaine.

Ports :

Socoa-Larraldenia (Pyrénées-Atlantiques)	510.000
--	---------

Corse.

Ports :

Porto-Vecchio-III	247.800
Macinaggio-I	540.000
Saint-Florent-I	510.000

Routes :

Pont de Pisciatello.....	1.050.000
R. N. 196.....	1.500.000

Total Corse	3.847.800
	<hr/> <hr/>

RÉCAPITULATION

Littoral	2.229.000
Montagne	6.550.000
Aquitaine	510.000
Corse	3.847.800
Total général	13.136.800

*

* *

B. — Année 1970.

Littoral.

Aménagements divers :

Golfe du Morbihan.....	500.000
------------------------	---------

Montagne.

Routes :

Risoul (Hautes-Alpes)	1.705.000
Le Mottaret (Savoie).....	495.000

Paravalanches :

Tignes - Val-d'Isère (Savoie)	800.000
-------------------------------------	---------

Total Montagne	3.000.000
-----------------------------	------------------

Espace rural.

Routes :

R. N. 84 C (Ain).....	900.000
-----------------------	---------

Corse.

Ports :

Saint-Florent-II	55.000
Cervione - Campoloro	1.800.000
Porto - Vecchio-IV	600.000
Macinaggio-II	435.000

Total Corse	2.890.000
--------------------------	------------------

RÉCAPITULATION

Littoral	500.000
Montagne	3.000.000
Espace rural	900.000
Corse	2.890.000
Total général	7.290.000

ANNEXE II

BILAN D'ACTIVITE EN 1969 ET 1970 DES TROIS COMMISSIONS INTERMINISTRIELLES D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE (MONTAGNE, LITTORAL ET ESPACE RURAL)

I. — Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne.

La commission s'est réunie quatre fois en 1969 et une fois en 1970. Elle a examiné 42 affaires. Elle a donné un avis favorable :

a) A la création de huit nouvelles stations de classe nationale ou internationale qui sont (par ordre alphabétique) :

- Les Bésines (Ariège) ;
- Montrichier - Albane (Savoie) ;
- Le Mottaret (Hautes-Alpes) ;
- Risoul (Hautes-Alpes) ;
- Saint-Lary (Hautes-Pyrénées) : création de deux satellites ;
- Les Sept-Laux (Isère) ;
- Valmeinier (Savoie) ;
- Val-Thorens (Savoie).

b) A la réalisation de divers programmes d'équipement ou d'urbanisation dans des stations existantes, telles que :

- Avoriaz (Haute-Savoie) ;
- Plaine (Haute-Savoie) ;
- Les Gets (Haute-Savoie) ;
- Orcières (Hautes-Alpes) ;
- Superdevoluy (Hautes-Alpes) ;
- Val-d'Isère (Savoie).

Enfin la commission a donné son avis et ses directives à propos de divers petits projets dont le Commissariat général au Tourisme avait été saisi par les préfets.

II. — Commission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral.

La commission s'est réunie trois fois en 1969, une fois en 1970.

La commission oriente désormais sa compétence vers les études générales, l'examen des schémas d'aménagement touristique et les études de caractère prospectif, de nature à lui permettre de proposer une politique générale d'aménagement touristique du littoral.

En fonction de cette nouvelle orientation, la commission a, au cours de ses séances des 12 février, 2 avril, 15 décembre 1969 et 18 juin 1970, examiné :

1° *Les problèmes d'aménagement touristique de la Bretagne.* — Des études sont en cours pour renforcer les moyens nécessaires pour assurer la protection du littoral dans les « périmètres sensibles ».

2° *L'aménagement touristique du lac du Bourget et l'étude de la stabilisation du niveau du lac.*

3° *Le développement touristique des côtes de la Manche.* — Les grands secteurs touristiques aménagés ont été définis :

— à l'Ouest : le secteur de Granville et le secteur Barnéville-Carteret-Portbail ;

— à l'Est : le secteur Saint-Vaast-La Hougue.

La commission a en outre émis des avis favorables à la réalisation des opérations suivantes (ports de plaisance ou zones touristiques) :

Les Hautes-Mures (Var) ;

La forêt de Fouesnant (Finistère) ;

Agon, Coutainville, Blainville (Manche) ;

Le havre de la Gachère (Vendée) ;

Notre-Dame-de-Monts (Vendée) ;

Courseulles (Calvados).

III. — Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de l'espace rural.

La commission n'a tenu que deux réunions en 1969 et aucune en 1970.

Lors de sa séance du 16 janvier 1969, elle a examiné les possibilités d'aménagement touristique de la zone Vosges-Alsace : création de centres de ski dans les zones du Markstein et du Ballon d'Alsace ; aménagement de divers centres de week-end ; aménagement touristique de plans d'eau à Lauterbourg, Plobsheim-Plaine, Kruth-Wildenstein, Perrette, Neuf-Brisach et Longemer.

La commission a émis trois avis de principe favorables à la réalisation de l'aménagement touristique du plan d'eau de Laouzas (Tarn), à la création d'un centre de loisirs au bois de Boulineau (Seine-et-Marne) et à l'aménagement du plan d'eau de Val-Joly-Eppe-Sauvage (Nord).